AIDES

Programme annuel de promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Publics concernés

- #Association

Domaines secondaires

- #Égalité
- #Vie associative

Soutenir les actions pérennes de coordination et d’accompagnement pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Objectif

- accueil des femmes victimes de violences ;
- sensibilisation, accompagnement, information des victimes de violences et de discriminations ;
- prévention des violences et des discriminations ;
- études régionales sur les violences et la discrimination.

Calendrier

Le dépôt des dossiers de demande de subvention doit se faire avant le démarrage du projet.

- Les dépôts sont ouverts **du 25 novembre 2025 au 5 janvier 2026** pour un vote à la commission permanente du 20 avril 2026**.**

Bénéficiaire

Associations ou établissements secondaires situés en Nouvelle-Aquitaine spécialisés dans la lutte contre les discriminations et/ou les violences sexistes et sexuelles.

Montant

Subvention de fonctionnement :

- Dépense éligible = ce qui peut être financé : dépenses de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du projet (conception du projet, dépenses clairement identifiées d'animation et coordination du projet, supports d'information et de communication adaptés, locations, transports...) ;
- Calcul de l'aide : 40 % maximum de la dépense éligible.

Subvention d'investissement :

- Dépense éligible = ce qui peut être financé : dépenses d'investissement sur des projets d'équipements ou de travaux (matériels bureautiques, informatiques, mobilier, travaux d'amélioration du bâtiment uniquement si la structure est propriétaire du bien immobilier...) ;
- Calcul de l'aide : 50 % maximum de la dépense éligible.

Ne sont pas éligibles :

- Les travaux dans les bâtiments des associations locataires ;
- La location/leasing de logiciels et/ou de matériel (imprimantes, véhicules...) ;
- L'achat de consommables, petits matériels non amortissables ou le remplacement à l'identique de matériel obsolète.

Critères de sélection

La Région finance en priorité les actions :

- Organisées dans les territoires dans lesquels il n'y a pas ou peu d'autres structures identiques ;
- Recevant des financements multiples, publics ou privés.

Comment faire ma demande ?

- Avant le dépôt de votre dossier, une prise de contact avec le service Égalité Vie Associative Solidarité (EVAS) est fortement conseillée afin de vérifier votre éligibilité. Vous pouvez demander un rendez-vous via le formulaire « contactez-nous » en bas de page.
- Le dossier de demande de subvention téléchargeable en bas de page est à retourner complet par courriel à solidarites@nouvelle-aquitaine.fr. Il n'est pas nécessaire de doubler votre envoi par mail d'un envoi postal.
- Un accusé de réception vous sera transmis par courriel dans les jours qui suivent la réception du dossier. Si vous ne le recevez pas contactez le service à l'adresse solidarites@nouvelle-aquitaine.fr.
- Les pièces à joindre à votre dossier sont :
 - Les statuts déclarés ;
 - Le récépissé de déclaration en Préfecture ;
 - La copie de parution au Journal Officiel ;
 - La liste des membres du bureau et du conseil d'administration ;
 - Un avis de situation Sirene, téléchargeable sur le site : https://avis-situation-sirene.insee.fr/ ;

- Un relevé d’identité bancaire (RIB) récent (nom et adresse de la structure conformes à ceux de l'avis de situation Sirene) ;
- Le pouvoir de signature donné par la personne représentant légalement la structure si autre signataire ;
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos (compte de résultat et bilan comptable) ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les structures qui en ont désigné un ;
- Le rapport de la dernière assemblée générale (rapport d’activité, moral et financier) ;
- En complément, uniquement pour les demandes d’investissement :
 - La copie du/des devis, au nom de l’association, correspondant à la demande et daté(s) de moins de 3 mois, à la date du dépôt de la demande (pas de capture d'écran de panier…).

Tout dossier incomplet ou non signé ne pourra pas être instruit.

Correspondants

- **Direction des sports / de la vie assoc. et de l'égalité**

Service relations aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption